

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie

74440 VERCHAIX

Tél: 04.50.90.11.24



Procès-verbal n°2025-01 Conseil Municipal du 23 janvier 2025 à 20h

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **vingt-trois** du mois de **janvier**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Joël VAUDEY, Maire.

Présents: Joël VAUDEY, Maire, Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Jean-Paul ZOBEL, Stéphane MULATIER, adjoints, Mickaël GRENÈCHE, Christelle LAUDIGEOIS, Laura BEERENS, Pascal ROUILLER-MARTIN.

Excusés: Patricia PISTIAUX (procuration à Mickaël GRENECHE), Marine BOURHIS, Maria MADROUX, Antoine MULATIER, Amandine CLARET.

Date de convocation du Conseil Municipal: 15 janvier 2025

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents: 9

Nombre de votants: 10

Quorum: 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
2. Présentation du projet d'aménagement de la Place de la Mairie
3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement antérieur au vote du budget primitif
4. Participation dans le cadre de la convention « Séjours de vacances » conclue avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie
5. Tarifs de secours sur piste
6. Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la réunion et propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- la signature d'une convention d'organisation des secours sur pistes pour le Domaine de Loisirs de MORZINE,
- la rémunération des heures supplémentaires effectuées par un agent dans le cadre du concert de l'Orchestre des Pays de Savoie donné le 26 janvier 2025.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ZOBEL

Monsieur le Maire donne le compte-rendu d'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire : dans le cadre de la fongibilité des crédits un virement de 930 euros du compte 6231/011 aux comptes 739221 et 7392221/014 a été effectué.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Délibération n°D2025-0101

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2024.

Accord à l'unanimité

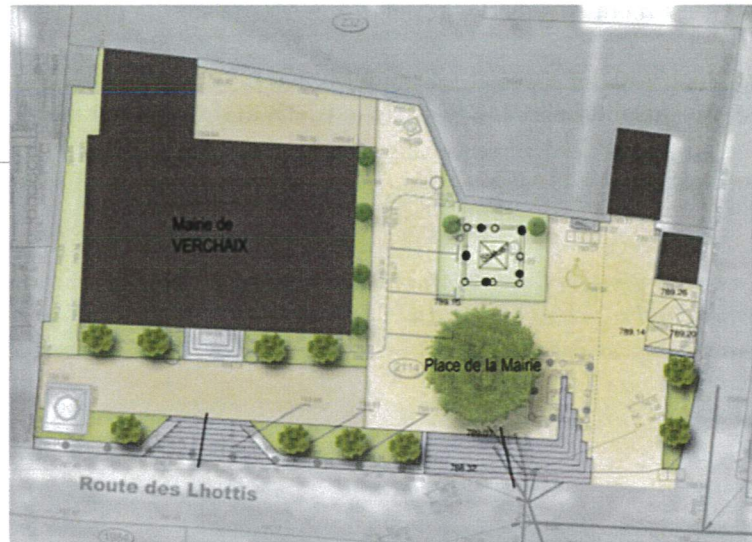
2. Présentation du projet d'aménagement de la Place de la Mairie 2025

Délibération n°D2025-0102

Monsieur le Maire rappelle que trois projets ont été présentés par le cabinet d'étude dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie. Une commission ad hoc ouverte à tous les élus s'est réunie le 12 décembre 2024 pour étudier les trois esquisses et un projet s'est dégagé.

Monsieur le Maire donne la parole à Aurianne DIDIER, responsable du pôle technique, pour présenter les trois projets et expliquer la proposition de la commission.

L'esquisse retenue est la suivante :



Un tour de table précise la position de chacun des membres de l'assemblée.

Accord à la majorité (Joël VAUDEY, Sylvie JOUAULT, Stéphane MULATIER, Mickaël GRENÊCHE, Patricia PISTIAUX, Christelle LAUDIGEOIS, Pascal ROUILLER-MARTIN), deux abstentions (Laura BEERENS et Jean-Paul ZOBEL) et une voix contre (Daniel MORIO).

3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement antérieur au vote du budget primitif

Délibération n°D2025-0103

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne sont autorisées avant le vote du budget primitif de chaque exercice, que dans la limite de 25 % des dépenses réalisées lors de l'exercice précédent. Celles de 2024 sont les suivantes :

Compte 21 : 386 515,59 euros,

Compte 23 : 590 230, 18 euros,

Compte 26 : 60 000 euros.

Le Maire demande donc l'autorisation, à l'assemblée délibérante, d'engager au maximum les sommes respectives suivantes avant l'adoption du budget primitif 2025 :

- compte 21 : 96 628 euros,
- compte 23 : 147 557 euros,
- compte 26 : 15 000 euros

Accord à l'unanimité

4. Participation dans le cadre de la convention « Séjours de vacances » conclue avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie

Délibération n°D2025-0104

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est en vigueur avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie pour des séjours de vacances d'enfants de la Commune en centre U.F.O.V.A.L..

La participation doit être fixée annuellement. Le tarif journalier proposé pour 2025 est de 4,15 euros.

Accord à l'unanimité

5. Tarifs de secours sur piste

Délibération n°D2025-0105

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2024, des tarifs de secours sur piste ont été approuvés en même temps que la convention relative à la distribution des secours entre la Commune de VERCHAIX et la SOLEGETS. Or de légères modifications ont été apportées en début de saison, notamment pour les secours hélicoptérés. Les tarifs proposés sont donc les suivants :

I – TARIFS PAR ZONE D'INTERVENTION

Prestations	Tarif intervention personnes assurées	Tarif intervention avec frais de dossier pour personnes non assurées
	Snowrisk et Carte neige FFS	Snowrisk et Carte neige FFS
Zone A : Front de Neige, accompagnements, rapatriements moto-neige	72,00 €	122,00 €
Zone B : zones rapprochées : Secteur des Chavannes : Gentiane depuis le sommet du télésiège de la Tête des Crêts jusqu'au départ du télécabine des Chavannes, Orchis, Cyclamen, Bleuet, Piste 64, Fougère, Bruyère, Chardon bleu, Vieux-Chêne, Mélèze depuis le sommet du télésiège du Château jusqu'au bas de la piste, Vorosse, les Trembles, Snowpark, territoire du Grand Cry, piste Perce-neige, piste cow-boys, zone débutant des Mappys, Boarder Cross, Mini Boarder. Secteur du Mont Chéry : Cabri	289,00 €	339,00 €
Zone C : zones éloignées : Secteur des Chavannes : Gentiane depuis le sommet du Ranfoilly Express jusqu'au sommet du télésiège de la Tête des Crêts, Crocus, Violette, Rhodos, Ambresalles, Arnica, Fénerêts, Sautenailles, Tulipe, Reine des Prés, Campanule, Eglantine, Yéti, Renardière, Myrtilles, Mélèze du départ de la piste jusqu'au sommet du télésiège du Château, pistes de ski de fond. Secteur Mont Chéry : Mouflon, Marmotte, Chevreuil, Lièvre, Bouquetin, Epervier, Gazelle, Chamois, Ourson, pistes de ski de fond, slalom parallèle.	508,00 €	558,00 €
Zone Hors-piste	871,00 €	921,00 €

⇒ Zone D (secours particuliers)

Prestations	Tarifs horaires en fonction des moyens mis en œuvre	
	De jour	De nuit
Chenillette	206,00 €	277,00 €
Scooter	65,00 €	81,00 €

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

Secouriste	57,00 €	111,00 €
Chef d'équipe secours	71,00 €	128,00 €

II – SECOURS HELIPORTES EN France

Prestations	Tarif
Secours primaires vers centres médicaux :	
⇒ sans treuillage (hélicoptère monoturbine)	813,00 €
⇒ sans treuillage (hélicoptère biturbine)	1 423,00 €
⇒ avec treuillage (hélicoptère biturbine)	2 245,00 €
Secours hélicoptés primaires vers hôpitaux :	
⇒ Thonon	3 420,00 €
⇒ Genève, Annecy	3 829,00 €
⇒ CHAL, Sallanches	3 420,00 €
⇒ Secours primaire vers l'hôpital de Grenoble	8 584,00 €
⇒ Dépose du Médecin sans transfert sur hôpital (monoturbine)	1 516,00 €
⇒ Dépose du Médecin sans transfert sur hôpital (biturbine)	1 908,00 €
Supplément en cas de treuillage (à rajouter au tarif du secours primaire vers hôpital) :	
⇒ Hélicoptère monoturbine	703,00 €
⇒ Hélicoptère biturbine	703,00 €

III – TRANSPORTS SANITAIRES

Prestations	Tarif
Transport Sanitaire en Ambulance :	237,00 €
Transport par véhicule des pompiers si carence d'ambulances privées :	196,00 €
Transport sanitaire personne assise - VSL	113,00 €
Transport Sanitaire vers Hôpital : (En cas de fermeture du Centre Médical des Gets)	371,00 €



Les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2024 / 2025 sont les suivants :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES - PRESTATION DE TRANSPORT POUR LES SECOURS SUR PISTES DES DOMAINES SKIABLES DES PORTES DU SOLEIL			
DESCRIPTION DES PRESTATIONS	Prix HT	Taux TVA	Montant TTC
Secours Primaire vers centre médical (appareil monomoteur)	739 €	10%	813 €
Secours Primaire vers centre médical (appareil bimoteur)	1 294 €	10%	1 423 €
Secours Primaire avec treuillage vers centre médical (appareil biturbine) inclus 1 cycle de treuillage, si plusieurs cycles, ajout de 703€/cycle	2 041 €	10%	2 245 €
Secours Primaire vers hôpital de Thonon	3 109 €	10%	3 420 €
Secours Primaire vers hôpital de Annecy	3 481 €	10%	3 829 €
Secours Primaire vers hôpital de Genève	3 481 €	10%	3 829 €
Secours Primaire vers hôpital de CHAL	3 109 €	10%	3 420 €
Secours Primaire vers hôpital de CHAL (monomoteur)	1 892 €	10%	2 081 €
Secours Primaire vers hôpital de Sallanches	3 109 €	10%	3 420 €
Secours Primaire vers hôpital de Grenoble	7 804 €	10%	8 584 €
Dépose médecin sans transfert sur hôpital (appareil monoturbine)	1 378 €	10%	1 516 €
Dépose médecin sans transfert sur hôpital (appareil biturbine)	1 735 €	10%	1 908 €
Avec Treuillage à rajouter au tarif du secours type SPT	639 €	10%	703 €
PIDA - Tarif de vol à la minute (appareil monomoteur)	33,5 €	20%	40 €
Tarif de vol à la minute (appareil monomoteur)	33,5 €	selon la mission	selon la mission
Tarif de vol à la minute (appareil bimoteur)	62 €	selon la mission	selon la mission

Il est, d'autre part, précisé que ces prix sont normalement fixés sur les bases économiques connues à la date de la signature pour l'ensemble de la saison.

Nota : Dans la mesure où la société HBG France (MBH) effectue les secours sur le Domaine skiable de la Commune, la société HBG France (MBH) est autorisée à utiliser les hélisurfaces définies et répertoriées par le Service des Pistes de la Commune. Ce dernier enverra en début de saison la liste de hélisurfaces autorisées et s'engage à assurer la sécurité au sol sur celles-ci.

Le même procédé doit être appliqué au Domaine de Loisirs de MORZINE pour lequel les tarifs proposés sont les suivants :

<p>FRAIS DE SECOURS SUR PIS DOMAINE PLENEY-NYON ET AV HIVER 2024/2025</p>	<p>Envoyé en préfecture le 27/11/2024 Reçu en préfecture le 27/11/2024 Publié le 28/11/2024 ID : 074-217401918-20241127-DEC202404FSP-BF</p>
--	---

FRONT/NEIGE.....123.00 €

Comprenant :

- premiers soins, conditionnements et accompagnements sur le bas de pistes des zones dites « front de neige » du centre station,
- ou premiers soins, sans conditionnement ni évacuation ni accompagnement, des zones éloignées,
- ou le simple accompagnement des blessés légers, à pied ou sur une remontée mécanique, dès lors qu'il aura mobilisé le secouriste.

ZONE A340.00 €

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) sur les pistes balisées en zone rapprochée, soit à un kilomètre et moins d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance.

ZONE B.....559.00 €

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) sur les pistes balisées en zone éloignée, soit à plus d'un kilomètre d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance.

SECOURS EN HELICOPTERE

ZONE C.....1 149.00 € (AS350) ou 1 758.00 € (EC135)

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers centres médicaux par hélicoptère sans treuillage.

ZONE D.....1 643.00.€ (AS350) ou 1 876.00 € (EC135)

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers centres médicaux par hélicoptère avec treuillage.

ZONE E

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers hôpitaux par hélicoptère, sans treuillage :

THONON,2 455.00 €

CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN, SALLANCHES3 746..00 €

GENEVE, ANNECY.....4 153.00 €

GRENOBLE.....8 889.00 €

- Avec treuillage.....701.00 €

SECOURS HORS PISTES

Comprenant :

- l'évacuation d'une personne indemne en difficulté sans hélicoptère 252.00 €
- les frais de recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) en hors-pistes..... 922.00 €

Ces tarifs pourront être majorés des taux horaires suivants :

Intervention d'un pisteur secouriste 57.00 € /heure

Intervention d'un chef d'équipe secours 71.00 € /heure

Mise en œuvre d'une chenillette 206.00 € /heure

Mise en œuvre d'un scooter 65.00 € /heure

Mise en œuvre d'un hélicoptère..... Tarif appliqué au coût réel

DEPOSE DU MEDECIN (sans transfert sur un hôpital) 809.00€ (AS350) ou 1 418.00€ (EC135)

Une remise de 51 € sera accordée au blessé en possession de l'assurance Snow Risk.

**FRAIS DE SECOURS SUR PIS
TRANSPORTS EN AMBULAN
HIVER 2024/2025**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 12/11/2024
ID : 074-217401918-20241106-DEC202403FSP



**TRANSPORT EN AMBULANCE DU PIED DES PISTES DE MORZINE OU DE LA ZONE
D'ATERRISSAGE DE L'HELICOPTERE DE CHATEL**

- Vers le centre médical – 1 blessé.....246.00 €
- Vers le centre médical – 2^{ème} blessé assis.....123.00 €
- Vers l'hôpital de THONON-LES BAINS, de CLUSES ou le CHAL.....390.00 €

En cas d'indisponibilité des sociétés agréées le tarif appliqué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours serait de 214 euros par intervention.



Les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2024 / 2025 sont les suivants :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES - PRESTATION DE TRANSPORT POUR LES SECOURS SUR PISTES DES DOMAINES SKIABLES DE MORZINE & MORZINE VERCHAIX			
DESCRIPTION DES PRESTATIONS	Prix HT	Taux TVA	Montant TTC
Secours Primaire vers centre médical (appareil monomoteur)	735 €	10%	809 €
Secours Primaire vers centre médical (appareil bimoteur)	1 289 €	10%	1 418 €
Secours Primaire avec treuillage vers centre médical (appareil biturbine) à ajouter cycle de treuillage, si plusieurs cycles, ajout de 703€/cycle	1 396 €	10%	1 536 €
Secours Primaire vers hôpital de Thonon	3 096 €	10%	2 115 €
Secours Primaire vers hôpital de Annecy	3 466 €	10%	3 813 €
Secours Primaire vers hôpital de Genève	3 466 €	10%	3 813 €
Secours Primaire vers hôpital de CHAL	3 096 €	10%	3 406 €
Secours Primaire vers hôpital de CHAL (monomoteur)	3 096 €	10%	3 406 €
Secours Primaire vers hôpital de Sallanches	3 096 €	10%	3 406 €
Secours Primaire vers hôpital de Grenoble	7 772 €	10%	8 549 €
Dépose médecin sans transfert sur hôpital (appareil monoturbiné)	1 370 €	10%	809 €
Dépose médecin sans transfert sur hôpital (appareil biturbine)	1 725 €	10%	1 418 €
Avec Treuillage à rajouter au tarif du secours type SPT	637 €	10%	701 €
PIDA - Tarif de vol à la minute (appareil monomoteur)	33,5 €	20%	40 €
Tarif de vol à la minute (appareil monomoteur)	33,5 €	selon la mission	selon la mission
Tarif de vol à la minute (appareil bimoteur)	62 €	selon la mission	selon la mission

Il est, d'autre part, précisé que ces prix sont normalement fixés sur les bases économiques connues à la date de la signature pour l'ensemble de la saison.

Nota : Dans la mesure où la société HBG France (MBH) effectue les secours sur le Domaine skiable de la Commune, la société HBG France (MBH) est autorisée à utiliser les hélistructures définies et répertoriées par le Service des Pistes de la Commune. Ce dernier enverra en début de saison la liste de hélistructures autorisées et s'engage à assurer la sécurité au sol sur celles-ci.

Accord à l'unanimité

6. Points ajoutés à l'ordre du jour :

Convention entre la Commune de VERCHAIX et le Domaine de Loisirs de MORZINE relative à la distribution des secours sur piste

Délibération n°D2025-0107

Monsieur le Maire présente la convention relative à la distribution des secours proposée entre la Commune de VERCHAIX et le Domaine de Loisirs de MORZINE.

Accord à l'unanimité

Heures supplémentaires effectuées par un agent dans le cadre du concert de l'Orchestre des Pays de Savoie donné le 26 janvier 2025

Délibération n°D2025-0108

Un agent sera amené à effectuer des heures supplémentaires dans le cadre du concert donné par l'Orchestre des Pays de Savoie le dimanche 26 janvier courant. Celles-ci seront rémunérées selon le décompte produit après validation.

Accord à l'unanimité

7. Questions diverses

Signature de la vente du terrain en vue de la construction du programme « Terres de Lhottis » à la société BOUYGUES immobilier (Joël VAUDEY)

Elle a eu lieu ce jour pour ce terrain, par ailleurs soumis à la taxe sur les terrains récemment classés constructibles (10 %).

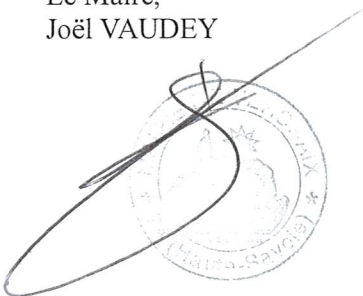
Le démarrage du chantier est prévu en mars 2025.

Desserte par le réseau de fibre (Christelle LAUDIGEOIS)

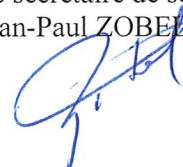
Desserte par la fibre interrompue route de Praillou en raison de la casse de poteaux. La Commune appuiera les demandes des riverains touchés auprès de l'opérateur.

Fin de la réunion à 22 h 15.

Le Maire,
Joël VAUDEY



Le secrétaire de séance,
Jean-Paul ZOBEL



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2025-0101	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024	Approuvée à l'unanimité
D2025-0102	Présentation du projet d'aménagement de la Place de la Mairie	Approuvée par sept voix pour, une contre et deux abstentions
D2025-0103	Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement antérieur au vote du budget primitif	Approuvée à l'unanimité
D2025-0104	Participation dans le cadre de la convention « Séjours de vacances » conclue avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie	Approuvée à l'unanimité
D2025-0105	Tarifs de secours sur piste pour le domaine skiable des GETS	Approuvée à l'unanimité
D2025-0106	Tarifs de secours sur piste pour le domaine skiable de MORZINE	Approuvée à l'unanimité
D2025-0107	Convention entre la Commune de VERCHAIX et le Domaine de Loisirs de MORZINE relative à la distribution des secours sur piste	Approuvée à l'unanimité
D2025-0108	Heures supplémentaires effectuées par un agent	Approuvée à l'unanimité